

Conseil communal du 29 avril 2019

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – ajouts – adoption

Le Règlement d'ordre intérieur a été adopté par la présente assemblée en séance du 14 janvier 2019. Cependant, l'arrêté ministériel du 15 mars dernier annule les articles 71 et 72 dudit règlement relatifs à la limitation des interpellations citoyennes. Dès lors, les articles 71 et 72 annulés par la Ministre de Tutelle sont ajoutés au chapitre 6 intitulé « Le droit d'interpellation des habitants » comme suit :
« Article 71 – Il ne peut être développé qu'un maximum de **3** interpellations par séance du conseil communal.

Article 71 – Un même habitant ne peut faire usage de son droit d'interpellation que trois fois au cours d'une période de 12 mois. »

En outre, un groupe de la minorité a proposé d'ajouter l'article suivant au R.O.I. : « Article 53 bis : Les articles 30, 32 et 33 du présent règlement – relatifs à la police du Conseil communal – sont applicables aux Commissions communales dont il est question à l'article 50 ».

La présente assemblée est invitée à marquer son accord sur ces ajouts et modifications proposées.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

3. Fabriques d'église d'Estaimbourg – comptes 2018 – approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 27 mars 2019 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « Saint Ghislain et Denis » à Estaimbourg arrête le compte pour l'exercice 2018 comme suit :

Recettes ordinaires totales	3 611,63 (€)
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	1 674,30 (€)
Recettes extraordinaires totales	12 062,74 (€)
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0 (€)
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	9 562,74 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2 636,78 (€)
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6 827,65 (€)
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	2 720,14 (€)
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0 (€)
Recettes totales	15 674,37 (€)
Dépenses totales	12 184,57 (€)
Résultat comptable	3 489,80 (€)

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

4. Intercommunales – assemblées générales – désignation de cinq délégué(e)s

a. IDETA

Il est proposé de désigner :

- M. Quentin HUART (P.S-L.B)
- M. Dominique CANTA (P.S-L.B)
- M. Gregory OTTEVAERE (P.S-L.B)
- M. Chloé TRATSAERT (P.S-L.B)
- M. Adeline VANDENBERGHE (P.S-L.B)

b. IEG

Il est proposé de désigner :

- M. Isabelle MARQUETTE (P.S-L.B)
- M. Frédéric DI LORENZO (P.S-L.B)
- M. Quentin HUART (P.S-L.B)
- M. Frédéric DOUILLET (P.S-L.B)
- M. Christine DUBUS (P.S-L.B)

c. IGRETEC

Il est proposé de désigner :

- M. François DECONINCK (P.S-L.B)
- M. Dominique CANTA (P.S-L.B)
- M. Sabine VAN GYSEL (P.S-L.B)
- M. Frédéric DOUILLET (P.S-L.B)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S-L.B)

d. IMSTAM

Il est proposé de désigner :

- M. Tania BECQUE (P.S-L.B)
- M. Chloé TRATSAERT (P.S-L.B)
- M. Sabine VAN GYSEL (P.S-L.B)
- M. Dominique CANTA (P.S-L.B)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S-L.B)

e. IPALLE

Il est proposé de désigner :

- M. Isabelle MARQUETTE (P.S-L.B)
- M. Tania BECQUE (P.S-L.B)
- M. Christine DUBUS (P.S-L.B)
- M. Grégory OTTEVAERT (P.S-L.B)
- M. Quentin HUART (P.S-L.B)

f. ORES Assets

Il est proposé de désigner :

- M. François DECONINCK (P.S-L.B)
- M. Sabine VAN GYSEL (P.S-L.B)
- M. Dominique CANTA (P.S-L.B)
- M. Frédéric DOUILLET (P.S-L.B)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S-L.B)

pour représenter la commune d'Estaimpuis aux assemblées générales des intercommunales qui se tiendront prochainement, ainsi qu'à l'ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires durant toute la mandature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

5. A.S.B.L. Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces (C.E.C.P) – désignation du représentant à l'assemblée générale

Chaque pouvoir organisateur affilié au C.E.C.P dispose d'un siège au sein de son assemblée générale. Suite aux élections du 14 octobre dernier, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant de notre commune. La présente assemblée est invitée à désigner Mme Chantal DELANGRE.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

6. Marchés publics - délégations

Le Conseil est invité à approuver les délégations suivantes en matière de marchés publics :

1. De déléguer au Collège Communal ses compétences pour les marchés publics, les marchés publics conjoints et les centrales d'achat pour les dépenses relevant du budget ordinaire dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.
2. De déléguer au Directeur Général ou Directeur Général f.f. ses compétences pour les marchés publics, les marchés publics conjoints et les centrales d'achat pour les dépenses relevant du budget ordinaire dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure à un montant de 3.000 € HTVA.
3. De déléguer au Collège Communal ses compétences pour les marchés publics, les marchés publics conjoints et les centrales d'achat pour des dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure à un montant de 15.000 € HTVA et dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget extraordinaire.
4. De déléguer au Directeur Général ou Directeur Général f.f. ses compétences pour les marchés publics, les marchés publics conjoints et les centrales d'achat pour des dépenses relevant du budget extraordinaire lorsque la valeur du marché est inférieure à un montant de 1.500 € HTVA et dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget extraordinaire.
5. De déléguer au Collège Communal ses compétences pour les concessions de services ou de travaux d'une valeur inférieure à 250.000 euros HTVA.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. Marchés de travaux – renouvellement de l'adhésion à la centrale d'achat ORES Assets – délibération de principe

L'intercommunale ORES Assets a été désignée en qualité de gestionnaire de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public sur le territoire de notre commune. Une centrale d'achats a été constituée par ORES Assets pour la passation de marchés publics et d'accords-cadres de travaux aériens BT et éclairage public et poses souterraines pour ses besoins propres et ceux de ses 198 communes associées. Il est de l'intérêt de notre commune

de recourir à cette centrale et ce, notamment en vue de réaliser des économies d'échelle pour couvrir ses besoins en matière de travaux aériens d'éclairage public et poses souterraines. Dès lors, le Conseil est invité à renouveler l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et pour une durée de 4 ans, renouvelable. Il sera recouru pour chaque projet de renouvellement d'anciennes installations/d'établissement de nouvelles installations aux entrepreneurs désignés par la centrale dans le cadre d'un marché pluriannuel.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. Evregnies – école communale – abords – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2019/BE/T/001 et le montant estimé du marché « Evregnies – école communale - abords » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 102.633,90 euros HTVA ou 124.187,02 euros TVAC.

Ce marché est divisé en tranches :

- Tranche ferme : Tranche de marché 1 : abords de l'école (estimé à 72.132,00 euros HTVA)
- Tranche conditionnelle : Tranche de marché 2 : clôtures (estimé à 10.480,00 euros HTVA)
- Tranche ferme : Tranche de marché 3 : Voirie (estimé à 20.021,90 euros HTVA).

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. Place de Bailleul – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2019/BE/T/019 et le montant estimé du marché « Bailleul – Place – Réaménagements » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 495.401,37 euros HTVA ou 599.435,66 euros TVAC.

Ce marché est divisé en tranches :

- Tranche ferme : Tranche de marché 1 : place (estimé à 389.383,80 euros HTVA)
- Tranche conditionnelle : Tranche de marché 2 : arrêts de bus (estimé à 37.626,92 euros HTVA)
- Tranche ferme : Tranche de marché 3 : Voirie principale (estimé à 68.390,65 euros HTVA).

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable.

En date du 20 juin 2018, le SPW – Direction des déplacements doux et des partenariats locaux – a notifié l'arrêté ministériel octroyant à notre commune un subside d'un montant maximal de 150.000 euros, TVAC pour ce projet.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Leers-Nord, rue du Curé – rénovation de voirie – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2019/BE/T/002 et le montant estimé du marché « Leers-Nord – rue du Curé – rénovation de la voirie » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.762,46 euros HTVA ou 40.852,58 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Saint-Léger, rues du Chien et du Château d'Eau : rénovation du carrefour – approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2019/BE/T/003 et le montant estimé du marché « Saint-Léger – Carrefour rue du Chien – rue du Château d'Eau – pose d'un nouveau revêtement » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.937,97 euros HTVA ou 44.694,58 euros TVAC.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. Estaimbourg, Chemin de remembrement longeant l'autoroute :

1. Lot 1 – pose d'un égouttage

2. Lot 2 – réparation d'une dalle de béton

Approbation des conditions et du mode de passation

L'assemblée est invitée à approuver le cahier spécial des charges N°2019/BE/T/004 et le montant estimé du marché « Estaimbourg – chemin de remembrement le long de la A17 – égouttage et rénovation » établis par le Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.790,50 euros HTVA ou 25.156,51 euros TVAC.

Ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 : mise en place d'un égouttage à l'arrière du hall technique (estimé à 14.743,50 euros HTVA)
- Lot 2 : remplacement d'une dalle de béton entre Estaimbourg et Saint-Léger (estimé à 6.047,00 euros HTVA)

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité – désignation des membres

En séance du 14 janvier 2019, le Conseil communal a décidé de renouveler la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

En séance du 25 mars 2019, le Conseil communal a décidé de proposer au Gouvernement wallon d'instituer une CCATM composée d'un Président, de 12 membres effectifs et de 12 membres suppléants en application du Code du Développement Territorial.

Vu l'intervention des membres du Conseil communal au sujet de la désignation de Mme Virginie CORNAERT, membre effectif et de son suppléant, Mr Stéphane MEYRANT, tous deux non domiciliés dans l'entité et ne pouvant être considérés comme représentants d'une association dont le siège social est situé dans l'entité selon les dispositions de l'article 4 du règlement d'ordre intérieur approuvé par le Conseil communal en séance du 25 mars 2019 et considérant les éclaircissements obtenus auprès de la tutelle au sujet de l'interprétation de cet article, il y a lieu de revoir la délibération du 25 mars 2019.

Le Conseil est invité à proposer au Gouvernement wallon d'instituer une CCATM composée d'un Président, de 12 membres effectifs siégeant avec voix délibérative et de 12 membres suppléants :

a) Présidence

M. Geoffrey VANBOUT

b) Pour les représentants du Conseil Communal

- Elus de la majorité :

1. Mme Sophie VERVAECKE (suppléante : Mme Christine DUBUS)
2. Mme Adeline VANDENBERGHE (suppléant : M.....)

- Elus de la minorité :

3. M. Patrick VAN HONACKER(suppléant : M. José LERICQUE)

c) Pour les membres

- M. Éric DEMARQUE..... (suppléant : M. Claude DUTHOIT)
Mme Marianne MORENO (suppléante : Mme Stéphanie DELROEUX)
Mme Marie HUNT (suppléante : Mme Francine PLANCQUAERT)
M. Freddy FOURMENTRAUX (suppléant : M. Philippe DE DEURWAERDER)
M. Alain HENRY (suppléant : M. Paul SEYNAVE)
Mme Pascale-Marie DERMAUT (suppléante : Mme Dominique DERMAUT)
M. Christian SLEMBROUCK (suppléant : M. Jean-Luc DUPONT)
M. Alfred DELECLUSE (suppléant : M. Eddy LIBERT)
M. Marc LOGIE (suppléante : Mme Sophie BUNOU)

Le secrétariat de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire sera assuré par un fonctionnaire communal qui n'aura que voix consultative et le poste sera occupé par un employé du service urbanisme.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. Estaimpuis – modification du sentier communal n°63 et suppression d'une partie du sentier communal n°61

Une demande a été introduite par la SA Silver Cloud et la SA Firecross et ce, afin de déplacer partiellement le sentier communal n°63 et de supprimer une partie du sentier communal n°61, rue de Menin et le long de la RN 511 à Estaimpuis. Un avis favorable a été rendu par la CCATM, le PV de l'enquête publique constate que cette demande n'a rencontré aucune opposition, en outre, ces modifications de sentiers permettront un meilleur aménagement du site du Collège de la Salle. La suppression de la partie du sentier n°61 est uniquement sollicitée de manière à officialiser la situation de fait car ce sentier est traversé par la route nationale depuis longtemps et n'est donc plus pratiqué. Le sentier n°63 sera, quant à lui, déplacé de l'autre côté d'un grand merlon le protégeant de la route régionale afin de maintenir une liaison piétonne entre la France et la rue de Mouscron. La présente assemblée est invitée à marquer son accord sur le déplacement partiel du sentier communal n°63 et la suppression d'une partie du sentier communal n°61, rue de Menin et le long de la RN 51 et ce, suivant le plan dressé par Mr Damien BERGHE, Géomètre -Expert.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

15. Développement rural – convention-acquisition 2019 – salle paroissiale Néchin

Le terrain situé à Néchin, rue du Patronage n°9 et 11 est en vente au prix estimé de 210.000 euros. Celui-ci pourrait faire l'objet d'une acquisition stratégique telle que précisée dans la circulaire 2019/01 point 11 (projets fonciers) dans le cadre du PCDR avec obligation de mise en œuvre d'une ou de plusieurs fiches projets dans les 5 ans. Un subside de 80% pourrait être obtenu. Le Collège a sollicité une convention-acquisition pour ledit terrain. Le SPW, par courrier daté du 1^{er} avril 2019, propose la convention-acquisition 2019 réglant l'octroi d'un engagement de 184.400 euros destiné à couvrir le subside Développement rural. Le Collège, en date du 5 avril 2019, a approuvé la convention-acquisition 2019 concernant l'acquisition du terrain situé rue du Patronage, 9 et 11 à Néchin dans le cadre du PCDR. Le Conseil est invité à ratifier le décision du Collège du 5 avril 2019 approuvant la convention-acquisition 2019 réglant l'octroi d'un engagement de 184.400 euros destiné à couvrir le subside du Développement rural concernant l'acquisition du terrain dont question ci-dessus.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

16. Arrêtés du Bourgmestre – ratification

Le Conseil est invité à ratifier les arrêtés pris par M. le Bourgmestre.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

HUIS CLOS

17. Echevin honoraire – titre honorifique

17 bis. Présentation du Plan de Pilotage des écoles de l'entité.

18. Personnel communal – interruption de carrière

Bonne séance

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre